

Construire le nouveau réseau de proximité des Finances publiques



Une mise en œuvre progressive sur 2020 – 2022

Des éléments à prendre en considération

- La situation des agents
- La situation des cadres
- La situation immobilière
- les nouveaux usages

Où vivent nos agents

	Où travaillent nos agents	Où vivent nos agents
Pays Tolosan	1 %	7 %
Toulouse Ville	75 %	36 %
Périphérie de Toulouse	10 %	23 %
Sud Toulousain	7 %	21 %
Pays Lauragais	2 %	2 %
Comminges Pyrénées	5 %	4 %

7 % de nos agents ont leur domicile en dehors du département

Des enjeux en termes de transmission du savoir...

	62 ans au moins en 2022	62 ans au moins en 2025
Pays Tolosan	25 %	37 %
Toulouse et sa périphérie	26 %	40 %
Sud Toulousain	27 %	43 %
Pays Lauragais	33%	47 %
Comminges Pyrénées	23 %	38 %
	25 %	38 %

25 à 38 % de départs potentiels à la retraite dans les 6 ans

Age moyen des A+ :

Agfip	Afip	Afipa	IP	IdivHC	Idiv CN
58 ans	58 ans	54 ans	51 ans	59 ans	55 ans

Projections

	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	IDIVHC	IDIVCN
> 62 ANS EN 2022	40 %	55 %	30 %	16 %	64 %	33 %
> 62 ANS EN 2025	100 %	55 %	45 %	37 %	84 %	57 %

Une moyenne d'âge de 55 ans ;
37 % auront au moins 62 ans en 2022 et 58 % en 2025

- Immeubles domaniaux (besoins en postes supplémentaires)

- Muret : de 30 à 45 postes de travail supplémentaires
- St-Gaudens : de 10 à 20 postes de travail supplémentaires
- Colomiers : de 30 à 40 postes de travail supplémentaires

En cours

- Points d'attention pour les immeubles non domaniaux (besoins en postes supplémentaires)

- SGC Toulouse banlieue : **Nouveau** ± 20
- SGC Castanet : environ + 10
- SGC Revel : environ + 20

- Antenne Fronton SIE : environ + 20

Expertise

- Pour les autres : en cours

- Un engagement du Ministre :

- Pas de mobilité forcée : aucun agent ne sera forcé de quitter le département sauf s'il le souhaite (garanties habituelles à la résidence)
- Des aides prévues pour les agents dont le temps de trajet pour se rendre au travail serait allongé

Les aides financières (Cf. fiche en ligne sur Ulysse)

- Revalorisation de la PRS (Prime de restructuration de service) pour les *agents changeant de commune d'affectation* variable selon que l'agent change de résidence administrative et de résidence personnelle
- Revalorisation des frais de changement de résidence
- Complément indemnitaire d'accompagnement (Garantie du montant perçu dans les douze mois précédents) pouvant aller jusqu'à 6 ans
- Indemnité de départ volontaire : jusqu'à 2 ans avant départ à la retraite – Base 1/12 salaire * nb années de fonction plafonné à 24 mois
- Revalorisation des frais de déplacement : frais de transport, frais de repas, frais de nuitées

- Un accompagnement en termes de formation :

- Adaptation au métier

- Entrée en vigueur des règles liées à la départementalisation au 01 janvier 2020

Les garanties en cas de perte de poste

- Priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que le service d'origine dans la commune d'affectation
- Priorité pour tout emploi vacant sur la commune d'affectation
- Priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que le service d'origine sur l'ensemble de la direction
- Priorité pour tout emploi vacant sur la direction
- A défaut : ALD local sur la direction

Renforcement de l'attractivité des fonctions administratives :

- rééquilibrage entre les carrières administratives et comptables
- Des parcours de carrière diversifiés et de nouvelles opportunités :
 métiers nouveaux, opportunités nouvelles
- Une individualisation des parcours de carrière (refonte des critères de profil, suivi personnalisé..)
- Une attractivité des fonctions renforcée par des rémunérations plus attractives :
 indiciation de postes administratifs
 déploiement de la dernière tranche du PPCR

Renforcement de la lisibilité des parcours de carrière (revue des cadres renouvelée)

Accompagnement renforcé des cadres (formation, soutien, management)

Les nouveaux usages

L'organisation du travail au sein des administrations va profondément évoluer à l'avenir

→ le télétravail (10 % sous 3 ans pour la DGFIP)

→ Le travail à distance (déjà possible pour la plupart des applicatifs)

→ Le coworking (partage du poste de travail et accès aux bases depuis n'importe où)